

DECISION

Décision n°: 43
ASM/GG/AG/2024/
Convention avec
le Sage de la Nonette

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, reçue par la Sous-Préfecture le 7 avril 2014 et affichée le 7 avril 2014, portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, n° 108 en date du 8 avril 2014,

Considérant la nécessité de passer une convention avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette représenté par Monsieur Valentin Deforest, pour l'organisation avec la Médiathèque Municipale de Senlis de la sortie « Ma rivière est-elle en bonne santé ? » à la Fontaine Saint-Urbain

DECIDONS :

Article 1 : La passation d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette représenté par Monsieur Valentin Deforest, pour l'organisation avec la Médiathèque Municipale de Senlis, de la sortie « Ma rivière est-elle en bonne santé ? », à la Fontaine Saint-Urbain, le mercredi 6 mars 2024 à 14h30.

Article 2 : Cette convention est passée pour la durée de l'animation.

Article 3 : Cette convention est passée à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par l'application informatique télérécurse citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.


Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de Senlis,
- Monsieur Valentin Deforest.

Fait à Senlis, le 21 FEV. 2024

Le Maire,
pour le Maire,
et par délégation




Marie-Christine ROBERT
1ère^e Adjointe déléguée aux
Affaires Culturelles

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le 22 FEV. 2024
Notifiée à l'intéressé le : 22 FEV. 2024
Publié sur le site internet de la collectivité le : 27 FEV. 2024